

quelle marchands et cultivateurs font plus ample connaissance et discutent leurs problèmes mutuels.

La Chambre de commerce d'Ontario, ou la Chambre de commerce à l'échelon provincial, accomplit un travail similaire. Elle stimule, comme le fait la Chambre de commerce canadienne, la chambre locale à faire preuve d'une plus grande activité et elle soumet des idées et des avis à ces organismes locaux sur la manière d'améliorer leur situation.

M. KEEFLER : Il n'est que juste de dire, je crois, que la chambre reconnaît qu'il est désirable d'encourager les cultivateurs à faire partie des diverses chambres de commerce.

Le sénateur WALL : Je ne cherche pas à critiquer, mais simplement à me renseigner.

M. KEEFLER : Je le comprends. Cette année nous avons terminé une étude approfondie de la question de la sécurité dans les fermes et, si la Chambre canadienne a décidé de le faire et de dépenser de l'argent à cette fin c'est parce qu'elle voulait démontrer à la collectivité agricole qu'elle n'est pas entièrement un organisme égoïste à caractère industriel, et qu'elle s'intéressait à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie, au marchand comme à l'homme d'affaires. Nous désirons vivement que tous ces gens fassent connaître leurs opinions.

Le sénateur WALL : Mais il y a un cliché qu'il nous faut combattre, autrement dit, il existe une opinion.

M. KEEFLER : Il y a des opinions, oui, et des opinions égoïstes, mais je peux affirmer sans crainte, je crois, que la Chambre canadienne a la réputation auprès des membres du Parlement de faire preuve de désintéressement lorsqu'elle s'occupe d'intérêts particuliers. Notre mémoire démontre clairement, je l'espère, que nous n'avons pas cherché à préconiser une idée ou une solution particulière à un problème qui favoriserait indûment un élément quelconque de notre économie. La Chambre de commerce canadienne s'efforce sincèrement d'éviter cette façon de procéder à l'égard des problèmes canadiens.

Le sénateur TURGEON : Au sujet de la question soulevée par le sénateur Wall, il ne m'est pas nécessaire de signaler que la principale obligation de notre Comité est énoncée dans la déclaration portant que nous devons définir convenablement les problèmes des diverses collectivités. Le titre même du Comité — Utilisation des terres — démontre la considération qu'il faut apporter aux problèmes des centres ruraux, et dans le but de remplir cette obligation nous avons entrepris des études. A ce sujet, je dois dire combien j'estime le travail accompli par la Chambre de commerce canadienne comme en témoigne le mémoire dont nous sommes saisis. Il aidera considérablement le Comité à bien comprendre la situation et à définir comme il convient les problèmes des diverses collectivités et surtout ceux de la campagne, lorsque nous préparons nos rapports. La question soulevée par le sénateur Wall est importante et nous devons la garder présente à nos esprits.

Le VICE-PRÉSIDENT : Puis-je poser une question à simple titre de renseignement? Je veux parler du paragraphe (c) de la page 8 du mémoire — «Évolution agricole». Dans ce paragraphe il est fait mention d'opuscules qu'on a publiés et qui ont trait à l'utilisation des sous-produits de l'agriculture par l'industrie. C'est là, à mon avis, un débouché pour certaines formes de production agricole qu'on n'a pas suffisamment exploré. Je songe aux fibres, à l'amidon, au gluten et le reste. De quelle manière les cultivateurs pourraient-ils en profiter? M. Keefler aurait-il la bonté de nous expliquer les moyens employés pour fournir cette aide. D'aucuns songent à la production des huiles, par exemple. Quel rôle la Chambre de commerce pourrait-elle jouer en ce qui concerne les sous-produits de cette nature? Quelle serait son attitude à cet égard?